



Monsieur Murray Clamen, secrétaire
Commission mixte internationale
Section Canada
234, rue Laurier ouest, 22^e étage
Ottawa, ON K1P 6K6

JUN 17 2010

Monsieur Clamen,

La Commission mixte internationale (CMI) a une longue histoire de succès lié à son engagement à l'égard du bassin du lac des Bois et de la rivière à la Pluie. Les préoccupations au sujet de la fluctuation du niveau d'eau du lac des Bois ont poussé les gouvernements à renvoyer le dossier à la CMI en 1912, ce qui a eu pour résultat la création du document *Convention et protocole concernant le lac des Bois* en 1925 et la mise en place du Conseil international de contrôle du lac des Bois. Depuis 1938, la CMI contrôle les niveaux d'eau des lacs à la Pluie et Namakan et surveille la qualité de l'eau de la rivière à la Pluie depuis 1965.

Afin d'assurer la vitalité écologique et économique à long terme du bassin du lac des Bois et de la rivière à la Pluie, les gouvernements du Canada et des États-Unis favorisent la coordination et la collaboration transgouvernementales des activités scientifiques et de gestion visant à améliorer et à restaurer la qualité de l'eau dans le bassin. Un examen de la gestion binationale du bassin compléterait ces activités et contribuera à toute approche future dans le traitement de nouveaux enjeux liés à la qualité de l'eau et besoins en matière de gestion de l'eau.

Conformément à l'article IX du Traité des eaux limitrophes et à la suite des lettres de renvoi des gouvernements datant du 19 novembre 1998 au sujet de l'Initiative internationale sur les bassins hydrographiques, les gouvernements du Canada et des États-Unis demandent à la CMI d'étudier la gestion binationale des eaux internationales du bassin du lac des Bois et de la rivière à la Pluie et le rôle potentiel de la CMI dans ce dossier, puis de formuler des recommandations à ce sujet.

Ces recommandations devraient concerner les structures et les mécanismes potentiels de gouvernance, de même que les enjeux ou les activités prioritaires à traiter par l'intermédiaire de tels mécanismes.

L'examen et les recommandations devraient concorder avec l'Initiative internationale sur les bassins hydrographiques de la CMI, l'objectif étant de faciliter l'élaboration de solutions relatives au niveau des bassins hydrographiques afin de relever des défis environnementaux transfrontaliers grâce à la promotion de la communication, de la coopération et de la coordination en regard des divers intervenants et des intérêts variés, au moyen d'une approche écosystémique intégrée. Les recommandations doivent, bien entendu, respecter les traités, les ordonnances et les autorités compétentes déjà en place dans cette région.

..2

2..

On demande aussi à la Commission de produire un rapport final de son travail en réponse au renvoi dans les dix-huit mois à partir de la date du renvoi. Les gouvernements demandent à la Commission de mener ses activités et ses examens de manière expéditive, et de rédiger des rapports périodiques aux gouvernements au moment opportun. Les rapports devraient comprendre les plans de la CMI pour mobiliser les gouvernements fédéraux et les provinces, les Premières nations, les tribus et les États concernés, de même qu'un ensemble plus vaste comprenant d'autres intervenants ainsi que la population.

De plus, pour ce qui est du financement de toutes les activités nécessaires, les gouvernements demandent que la Commission entreprenne ce travail dans le cadre de l'Initiative internationale sur les bassins hydrographiques, soit en utilisant les ressources accordées annuellement par les gouvernements à la Commission pour ce programme.

En se fondant sur les recommandations de la Commission et à la suite de l'étude des renseignements fournis par les provinces, les tribus et les États concernés, les gouvernements pourraient envisager un renvoi de suivi pour élargir le rôle de la CMI dans les enjeux relatifs à la qualité de l'eau du lac des Bois.

Une lettre semblable est envoyée par le secrétaire de la Commission mixte internationale – Section États-Unis, par le Département d'État des États-Unis.

Recevez, Monsieur Clamen, mes salutations distinguées.

Michael Rooney, directeur
Direction des affaires transfrontalières avec les États-Unis



United States Department of State

Washington, D.C. 20520

June 17, 2010

Charles A. Lawson, PhD
U.S. Section
International Joint Commission
2000 L St., NW, Suite 615
Washington, DC 20036

Dear Dr. Lawson:

The International Joint Commission (IJC) has a long and successful history of engagement in the Lake of the Woods and Rainy River system. Concern over fluctuating water levels on Lake of the Woods led governments to refer the matter to the IJC in 1912, resulting in the Lake of the Woods Convention and Protocol in 1925 and the establishment of the International Lake of the Woods Control Board. The IJC has been regulating water levels in the Rainy and Namakan lakes since 1938 and overseeing the water quality of the Rainy River since 1965.

In order to ensure the long-term ecological and economic vitality of Lake of the Woods and the Rainy River Basin, the governments of Canada and the United States are fostering trans-jurisdictional coordination and collaboration on science and management activities to enhance and restore water quality in the basin. A review of the bi-national management of the basin would complement these activities and will contribute to any future approach to addressing new and emerging water quality issues and water management needs.

In accordance with Article IX of the Boundary Waters Treaty and further to the reference letters from governments on November 19, 1998, concerning the International Watersheds Initiative, the governments of Canada and the United States request that the IJC examine, and make recommendations regarding, the bi-national management of the international waters of the Lake of the Woods and Rainy River system and the IJC's potential role in this management.

These recommendations should address potential structures and mechanisms for governance, as well as priority issues or activities to be addressed by or through such mechanisms.

The examination and recommendations should be in line with the IJC's International Watersheds Initiative, the aim of which is to facilitate watershed-level solutions to transboundary environmental challenges by promoting communication, collaboration and coordination among the various stakeholders and interests using an integrated, ecosystem approach. The recommendations must, of course, respect existing treaties, orders and jurisdictional authorities already in place in this region.

The Commission is requested to produce a final report of its work in response to this reference within eighteen months from the date of this reference. The governments request the Commission to pursue its activities and examinations expeditiously, and to make periodic reports to the governments, as appropriate. Reporting should include IJC plans for engaging with the federal governments and relevant provinces, First Nations, tribes and states, as well as the wider body of stakeholders and the public.

The governments further request that the Commission undertakes this work as part of the International Watersheds Initiative with respect to funding any activities required, drawing upon the resources provided by the governments to the Commission for this program annually.

Based on the recommendations of the Commission and after consideration of input provided by the relevant provinces, tribes, and state, the governments may consider a follow-up reference to expand IJC's role in addressing water quality issues in Lake of the Woods.

A similar letter is being sent to the Secretary of the Canadian Section of the Commission by the Department of Foreign Affairs and International Trade.

Sincerely,



Velia M. De Pirro
Director, Office of Canadian Affairs